

17 Le principe de laïcité au cœur de l'École et de la société de la confiance

L'ESSENTIEL

⇒ Le principe de laïcité fait partie intégrante des valeurs de la République. À l'école, son respect protège les élèves contre les prosélytismes de toute nature et offre à tous un cadre protecteur respectueux de leurs convictions.

⇒ Faire respecter le principe de laïcité nécessite d'adapter en permanence la réponse aux nouvelles contestations.

⇒ Depuis deux ans, le travail conjoint du Conseil des sages de la laïcité, de l'équipe nationale Valeurs de la République et des équipes académiques a permis d'apporter une réponse à un grand nombre d'atteintes au principe de laïcité.

⇒ En cette rentrée 2019, le travail accompli est approfondi avec des actions de prévention au sein des établissements. Une nouvelle édition du vademecum *La laïcité à l'école*, enrichi de cas concrets, est prévue au dernier trimestre 2019.

→ BILAN 2018-2019 DE L'ÉQUIPE NATIONALE VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Désormais, les chefs d'établissement **signalent systématiquement toutes les atteintes au principe de laïcité** et, d'une manière générale, les faits qui contreviennent au règlement intérieur. Il s'agit de répondre à chacun d'eux d'une manière ferme, juste et rapide.

Chaque trimestre, les remontées des équipes Valeurs de la République permettent d'établir un état des lieux quantitatif et qualitatif des atteintes à la laïcité et de la réponse qui y a été apportée.

800 cas de signalements d'atteintes à la laïcité ont été enregistrés pour l'année 2018-2019.

- 13 % ont été traités directement par les établissements concernés.
- 87 % ont fait l'objet d'une action d'une équipe académique. 120 ont entraîné le déplacement des équipes Valeurs de la République dans une école ou un établissement pour accompagner l'équipe pédagogique.

Où ces atteintes ont-elles eu lieu ?

- 6 académies regroupent 50 % des signalements.
- 33 % des faits ont été recensés dans le premier degré.
- 45 % dans les collèges.
- 22 % dans les lycées.

Qui les a commises ?

- 55 % de la part des élèves.
- 23 % de la part des parents.
- 14 % de la part des personnels.
- 9 % de la part d'autres personnes.

→ IDENTIFIER LES DIFFICULTÉS ET ACCOMPAGNER LES PERSONNELS

La loi Pour une École de la confiance crée dans le Code de l'éducation un article L. 141-5-2 qui dispose que l'État protège la liberté de conscience des élèves en interdisant toute tentative d'endoctrinement.



LOI POUR UNE ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Article 10 : « L'État protège la liberté de conscience des élèves. Les comportements constitutifs de pressions sur les croyances des élèves ou de tentatives d'endoctrinement de ceux-ci sont interdits dans les écoles publiques et les établissements publics locaux d'enseignement, à leurs abords immédiats et pendant toute activité liée à l'enseignement. La méconnaissance de cette interdiction est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe. »

Ce renforcement du cadre juridique vient conforter l'action menée par les équipes éducatives pour faire des établissements scolaires des espaces propices aux apprentissages et du temps scolaire celui du questionnement et de l'exercice de l'esprit critique.

→ DES RESSOURCES ET DES FORMATIONS QUI S'ADAPTENT À DES PROBLÉMATIQUES RENOUVELÉES

Le vademecum *La laïcité à l'École*, un outil pour répondre aux problématiques du terrain

Les atteintes à la laïcité étant complexes et multifformes, le vademecum *La laïcité à l'école* s'enrichit pour répondre aux problématiques que rencontrent les établissements scolaires. Après une première mise à jour en février 2019, une nouvelle version nourrie par les retours d'expériences sera diffusée à l'occasion de cette rentrée.

Renforcer les compétences dans les académies

L'animation du réseau des équipes académiques et la formation sont deux leviers pour renforcer les compétences des personnels. Plusieurs fois par an, les coordonnateurs des équipes académiques sont ainsi réunis pour des échanges de pratiques.

À l'instar du séminaire qui s'est tenu en février 2019 à l'Institut des hautes études en éducation et en formation (IH2EF), le Conseil des sages, en lien avec l'équipe nationale, poursuivra son action de formation des référents et formateurs académiques. Ces séminaires ont pour objet de construire une culture et des réflexes communs et d'homogénéiser les réponses faites aux atteintes à la laïcité.

→ TRANSMETTRE LA LAÏCITÉ ET LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE AUX ÉLÈVES

Répondre aux contestations de certains savoirs établis par la science

Les professeurs se heurtent parfois à certaines contestations de faits démontrés par la science. Pour les aider, les équipes académiques ont engagé une réflexion commune et la production d'outils.

Mobiliser à l'occasion du 9 décembre

La Journée de commémoration de la loi de séparation des Églises et de l'État est pour la communauté éducative un moment important de mobilisation dans de nombreux établissements qui mènent, pour l'occasion, des projets originaux et de nombreuses actions éducatives.